



**RESOLUTIONS DE LA PREMIERE REUNION
DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES INDICATEURS DE LA SCIENCE,
TECHNOLOGIE ET INNOVATION**

Maputo, Mozambique

18 Septembre 2007

**RESOLUTIONS DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES INDICATEURS DE LA SCIENCE,
TECHNOLOGIE ET INNOVATION**

Maputo, Mozambique

18 Septembre 2007

Le Gouvernement de la République de Mozambique a accueilli du 17 au 18 Septembre à Maputo la première réunion du Comité Intergouvernemental sur les Indicateurs de la Science, Technologie et Innovation (STI). La réunion était organisée par le Bureau sur la Science et la Technologie du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Les pays ainsi que les organisations internationales suivants ont pris part à cette rencontre: l'Algérie, l'Angola, le Botswana, le Burundi, le Cameroun, la République Démocratique du Congo, l'Egypte, la Guinée, la Guinée Equatoriale, l'Ethiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la République Sud Africaine, le Soudan, l'Uganda, la Tanzanie, la Tunisie, la Zambie, le Zimbabwe, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'Université de Lund, l'Université de Pretoria, le Conseil sur les Sciences Humaines et la Recherche (HRSC) de la République sud-africaine, l'International Food Policy Research Institute (IFPRI) et la compagnie Steadman.

L'assemblée a analysé les points suivants: (a) les termes de référence pour le Comité et l'élection du Bureau; (b) le rôle des indicateurs dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique sur la science, la technologie et l'innovation; (c) expériences dans l'expansion et usage des indicateurs de la science, la technologie et l'innovation; (d) les principes directeurs élaborés par le NEPAD pour les enquêtes dans le domaine de la science, technologie et innovation; (e) les critères d'identification et de sélection des pays qui participeront à la phase pilote des enquêtes et (f) le plan d'action.

Le Comité a décidé ce qui suit :

1. Bureau du Comité Intergouvernemental sur les Indicateurs de la STI

Le Comité Directeur du Conseil Ministériel Africain sur la Science et la Technologie (AMCOST) servira comme Bureau du Comité Intergouvernemental sur les Indicateurs de la STI. Les pays suivants forment le premier Bureau: l'Algérie, le République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Malawi, le Madagascar, le Mozambique, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Sénégal et la Tunisie.

2. Principes directeurs/manuels des Indicateurs de la STI

Les pays africains utiliseront les manuels et/ou les principes directeurs existants et reconnus à l'échelle mondiale; particulièrement les manuels de Frascati et d'Oslo élaborés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) en vue de réaliser les enquêtes dans les domaines de la Recherche et Développement (R&D) et de l'Innovation. Ils les utiliseront graduellement dans le but de développer les manuels et les principes directeurs africains dans le domaine des indicateurs de la STI.

3. Points Focaux Nationaux

Chaque pays désignera un point focal ou une autorité nationale compétente pour coordonner la réalisation des enquêtes de la STI et le développement des indicateurs. Il est suggéré que le point focal / autorité compétente :

- (a) soit trans-sectorielle, interministérielle et pluridisciplinaire par nature ;
- (b) ait la capacité d'organiser des réunions avec toutes les parties prenantes ;
- (c) ait une autorité législative, et au moins administrative pour rassembler ou provoquer le rassemblement de statistiques et participer à des enquêtes sectorielles nationales de pertinence envers l'initiative ASTII ;
- (d) possède une masse critique d'expertise dans le développement d'indicateurs STI, ou devrait avoir la capacité de mobiliser une telle expertise auprès d'autres institutions.

Il doit devra entreprendre ce qui suit:

- (e) prépare (ou provoque la préparation) d'un questionnaire d'étude sur les STI
- (f) organise la formation et la création d'équipes nationales pour mener ces enquêtes
- (g) signe un contrat avec le Bureau des Sciences et Technologies du NEPAD afin de recevoir et de justifier des ressources financières fournies par le NEPAD;
- (h) prépare et soumette au NEPAD BST les indicateurs ou enquêtes nationales autorisées sur la STI
- (i) participe aux réunions du Comité intergouvernemental de l'ASTII.

4. Critères de sélection des pays devant participer à la phase pilote des Enquêtes dans le domaine de la STI

La sélection des pays se fera selon les critères suivants :

- a) Etre signataire du MAEP et indiquer la période exacte de la révision par les pairs;
- b) Avoir pris part à au moins une réunion de l'AMCOST;
- c) L'engagement à adopter et à utiliser les principes directeurs élaborés par le NEPAD
- d) Avoir élaboré la méthode sur la politique nationale de la STI;
- e) L'engagement de couvrir au moins 25% du coût total/budget pour la réalisation de l'enquête nationale dans le domaine de la STI;
- f) L'engagement d'échanger les données/statistiques et les rapports sur l'enquête nationale de la STI avec le NEPAD et les autres pays;
- g) L'engagement de permettre au NEPAD/AMCOST d'utiliser les données nationales de la STI ou le rapport de l'enquête en vue de mener des comparaisons régionales et de produire le Journal Africain sur l'Innovation;
- h) L'engagement de se servir des données nationales de la STI ou du rapport de l'enquête pour améliorer les politiques et les arrangements institutionnels existants;
- i) L'engagement de contribuer à l'élaboration du plan d'action de l'IASTI.
- j) Assurer l'équilibre régional au tant que possible

Le Bureau du Comité Intergouvernemental avec l'assistance du NEPAD Bureau de la Science et la Technologie doivent sélectionner les pays devant participer à la phase pilote.

5. Plan de travail Préliminaire

Le plan de travail doit être révisé afin de pourvoir plus de détails.

CALENDRIER/PLAN DE TRAVAIL

ACTIVITES	DUREE (Octobre 2007 – Octobre 2009)							
	Tr. 1	Tr. 2	Tr. 3	Tr. 4	Tr. 5	Tr. 6	Tr. 7	Tr. 8
Elaboration et adoption de cadre d'enquête pour la Science, la Technologie & l'Innovation (Secrétariat/Pays)								
Etudes préliminaires sur les approches et les expériences (Secrétariat)								
Mise en place des équipes nationales d'enquête (Pays)								
Supervision de l'atelier de formation et de validation des données (Secrétariat)								
Supervision de l'enquête pilote (Pays)								
Conduire une deuxième enquête (Pays)								
Réalisation du premier Journal Africain sur l'Innovation (Secrétariat/Pays)								
Publication et distribution du Journal Africain sur l'Innovation (Secrétariat/Pays)								
Organisation de points de presse et de sensibilisation (Secrétariat/Pays)								

Le Comité a remercié le Gouvernement et le peuple mozambicain pour avoir bien voulu accueillir la première réunion et pour son hospitalité.

Il a aussi remercié l'Agence suédoise pour la Coopération et le Développement International (SIDA) pour l'aide financière accordée au NEPAD dans le cadre de l'Initiative Africaine sur les Indicateurs de la Science, Technologie et Innovation (IAISTI).